

Conditions Générales pour les cartes cadeau prépayées Cornercard Surprise (à chargement unique) de la Cornèr Banque SA.

1. Généralités/émission de la carte

La Cornèr Banque SA (ci-après «Banque») délivre au requérant une carte VISA prépayée personnelle (ci-après «carte»). La carte peut être obtenue uniquement à la suite d'une demande à cet effet adressée à la Banque (Cornèrcard). La carte reste propriété de la Banque et est délivrée contre des frais d'émission uniques. **Le titulaire de la carte doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'accès de tiers.** Le titulaire répond de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes Conditions Générales, ainsi que de toutes les conséquences résultant du non-respect de l'obligation de protection de la carte. Avant de pouvoir utiliser la carte, le titulaire doit activer la carte en suivant les instructions décrites au point 8. des présentes Conditions Générales. Le titulaire de la carte doit fournir son numéro de téléphone portable au cours du processus d'activation, sauf qu'il transfère la carte à une tierce personne, qui pourra l'utiliser en devenant le titulaire et en reconnaissant et en acceptant automatiquement les présentes Conditions Générales (qui sont, pour cette raison, incluses dans l'emballage de la carte). Le titulaire de la carte peut activer **trois cartes au maximum** à travers son numéro de téléphone portable. **Le montant maximal qui peut être chargé sur une carte ne peut dépasser CHF 150, respectivement CHF 450 pour les trois cartes d'un seul titulaire.** La Banque peut refuser l'activation de la carte, en particulier - mais pas seulement - pour des motifs d'ordre juridique. Dans ce cas, la Banque rembourse au titulaire le montant déjà chargé.

2. Validité de la carte/limite de dépenses

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci. Le titulaire s'engage à signer la carte à réception. La carte peut être utilisée jusqu'à concurrence du montant chargé au moment de l'achat. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte. Il est interdit de dépasser la limite de dépenses fixée. Si la limite de dépenses est néanmoins dépassée, le titulaire s'engage à rembourser immédiatement et intégralement le montant excédant la limite.

3. Utilisation de la carte

Le titulaire de la carte est autorisé à acquérir des marchandises et des services auprès des partenaires commerciaux affiliés, pour autant que ces derniers soient équipés du système d'acceptation électronique prévu pour les cartes VISA. **Les retraits en argent liquide ne sont pas autorisés.** Les partenaires commerciaux affiliés peuvent demander une pièce d'identité. Par sa demande de carte (ou, le cas échéant, par la signature du justificatif prévu à cet effet) le titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le titulaire reconnaît en outre la validité des transactions qu'il a effectuées, sans signature, avec la carte ou avec les données de la carte (par ex. sur Internet). Le titulaire autorise irrévocablement la Banque à payer ces montants au partenaire commercial affilié. Il devient le débiteur de la Banque des montants que celle-ci a versés. La Banque se réserve le droit de ne pas honorer les demandes de cartes (respectivement, le cas échéant, par le biais des documents prévus à cet effet) non-conformes aux présentes Conditions Générales.

La carte a uniquement la fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La Banque n'assume aucune responsabilité quant aux transactions conclues avec la carte. Le titulaire reconnaît en particulier que la Banque n'est pas responsable si la carte n'était pas acceptée pour une raison ou une autre, intégralement ou partiellement, par les partenaires commerciaux affiliés. Il reconnaît en outre que la Banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les utilisations de la carte y relatives, même si la livraison ou la prestation de services n'est pas fournie ou l'est avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque concernant ces marchandises ou services, le titulaire doit donc s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux affiliés. La carte doit être uniquement utilisée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions/vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses effectuées dans une autre devise, le titulaire accepte le taux de change appliqué par la Banque. Le titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte par Internet ou en contactant directement la Banque par téléphone ou SMS (les détails sont indiqués au paragraphe 8. des présentes Conditions Générales). Le solde englobe toutes les transactions qui ont été notifiées à la Banque jusqu'au soir du jour précédent.

5. Remboursement du solde/délai et renoncement

Si, au moment de l'échéance de la carte, il devait y avoir un solde, le titulaire peut demander le remboursement de ce solde sur un compte, ouvert à son nom auprès d'une banque autorisée en Suisse, déduction faites des frais de CHF 25. **Après expiration d'un délai de 12 mois à partir de l'échéance de la carte, le titulaire est censé avoir renoncé au solde.**

6. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol, la carte **n'est pas remplacée.**

7. Blocage de la carte

La Banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer la carte au titulaire sans préavis, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La Banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le titulaire restent inchangées. La Banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux affiliés toutes les informations dont ils ont besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du titulaire.

8. Activation/paiements/consultation du solde/blocage/déblocage/frais

8.1. Activation de la carte

Votre carte ne peut être utilisée qu'après son activation:

- **par SMS:** envoyez «Register», le numéro d'activation à 13 chiffres (No. de référence) qui se trouve au verso de la carte et les quatre derniers chiffres du numéro de la carte au +41 76 601 30 10. Exemple: «Register 100023456789 1234», ou

- **par téléphone:** au +41 900 90 41 41 (CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe).

8.2. Effectuer des paiements

La carte VISA est acceptée dans le monde entier: en voyage, en vacances ainsi que lors de vos achats quotidiens et sur Internet. Votre nom ne figure pas sur la carte. Si on vous le demande, ce qui est souvent le cas lorsque vous effectuez vos achats sur internet, il faut indiquer votre prénom et votre nom dans le champ «titulaire de la carte».

Les retraits en argent liquide ne sont pas autorisés.

8.3. Consulter le solde

Le solde de la carte peut être consulté à tout moment sur your.cornercard.ch/surprise (gratuitement) ou en envoyant un SMS avec le texte «SOLDE» suivi des quatre derniers chiffres du numéro de la carte au +41 76 601 30 10 (CHF 0.60 par SMS) ou par téléphone au +41 900 90 41 41 (CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe).

8.4. Blocage et déblocage de la carte

Par téléphone: +41 900 90 41 41 (CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe)

8.5. Frais

Frais de traitement monnaies étrangères: 2 %

Help Line 24h: CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe

Frais d'émission: CHF 20.

Le titulaire confirme qu'il a pris connaissance de ces frais et qu'il les accepte sans réserve. À titre exceptionnel et dans le cas où l'activation de la carte ne serait pas autorisée par la Banque, le titulaire pourra demander le remboursement du solde, déduction faite des frais administratifs perçus par la Banque de CHF 25.

9. Protection et traitement des données/autres dispositions/droit applicable et for juridique

La Banque est tenue de conserver les données personnelles conformément aux dispositions de la loi suisse sur la protection des données (loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données et dispositions d'exécution correspondantes) et de prendre toutes les mesures appropriées permettant d'assurer que les données sont en tout temps conservées de manière sûre. Sauf disposition contraire de la loi ou des présentes Conditions Générales, les informations personnelles ne sont pas transmises sans le consentement du titulaire. Afin de garantir la capacité de fonctionnement de la carte avec le réseau VISA, le titulaire autorise la Banque, pour autant que cela s'avère nécessaire, à transmettre ses données personnelles à des tiers, à savoir aux organisations du secteur financier et aux partenaires commerciaux/banques affiliés qui font partie du système international de paiement par carte concerné, aux fabricants de cartes, aux organisations qui intègrent les données de référence aux cartes, aux organisations qui disposent de la licence de carte correspondante, ainsi qu'aux organes d'autorisation et de clearing internationaux. Dans le but de respecter les règles du «know your customer» applicables ainsi que les dispositions en matière de prévention du blanchiment d'argent, la Banque est autorisée à procéder à toutes les vérifications de l'identité du titulaire qui s'imposent, pour autant que les dispositions juridiques applicables le prévoient. Le titulaire reconnaît ce concept relatif au traitement des données et l'accepte. **De même, le titulaire/le requérant de la carte accepte que la Banque ou des tiers mandatés par la Banque peuvent enregistrer, traiter et utiliser les données personnelles concernant le titulaire et/ou le demandeur de la carte et les transactions, en particulier à des fins de marketing et d'étude de marché et pour établir des profils de clients.** Les données suivantes sont notamment traitées: données sur le titulaire/requérant de la carte, les transactions effectuées avec la carte et les prestations supplémentaires ou accessoires.

La Banque est habilitée à mandater des tiers en Suisse ou à l'étranger pour l'exécution de tous ou partie des services découlant de la relation contractuelle, y compris les programmes de fidélité (par ex. vérification de la demande, fabrication de la carte, exécution du contrat, services en ligne, recouvrement, communication avec les clients, calcul des risques liés au crédit, trafic de paiements, IT) ainsi que pour l'amélioration des modèles d'évaluation des risques utilisés lors de la détermination de la limite et de la lutte contre la fraude. Le titulaire autorise la Banque à mettre à disposition de ces tiers, et à également envoyer à l'étranger, les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée, et à veiller à ce que d'autres parties contractantes respectent également de telles obligations. Le titulaire prend connaissance de l'éventualité que les données transmises à l'étranger ne soient pas protégées comme elles le sont en Suisse, ou pas du tout. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Toute correspondance de Cornèrcard est imprimée, emballée et préparée pour l'expédition par des partenaires ayant leur siège en Suisse et qui fournissent leurs prestations en Suisse sur mandat de la Banque. La Banque peut céder ou transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les droits découlant pour elle du présent contrat (utilisation de la carte, cotisation annuelle, etc.). Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et données en rapport avec le présent contrat. Dans le cas où lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement s'ils s'obligent à les maintenir secrètes et à exiger que les éventuels partenaires commerciaux fassent de même les informations et données communiquées aux tiers servent en principe exclusivement à l'exécution et au recouvrement de créances en suspens). Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la Banque est autorisée à enregistrer les conversations téléphoniques entre elle et le titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant un an. Le titulaire accepte que, même en cas de transactions ayant lieu en Suisse, les données soient transmises à la Banque par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit.

Le titulaire reconnaît et accepte qu'il est seul responsable, dans le cadre de ses relations commerciales avec la Banque, de respecter toutes les dispositions légales et réglementaires, notamment celles de nature fiscale, qui lui incombent aux termes de la législation du pays dans lequel se trouve son lieu de résidence ou de domicile, ou de manière générale aux termes de la législation de tous les pays dans lesquels il est tenu de payer des impôts sur les avoirs versés ou déposés sur sa propre carte. La Banque décline toute responsabilité dans ce domaine.

Le titulaire confirme qu'il a lu le contenu des présentes Conditions Générales ainsi que du tableau des prix, intérêts et frais (disponible sur cornercard.ch/1/prix), l'a compris et l'accepte sans réserve en signant la demande de carte et/ou la carte elle-même et/ou en procédant à l'activation de la carte. **L'utilisation de la carte constitue une confirmation supplémentaire de l'acceptation des Conditions Générales et du tableau mentionné ci-dessus.**

La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales et de publier la nouvelle version sur le site web. Les modifications sont considérées comme approuvées si le titulaire n'émet aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la publication. **Tous les rapports entre le titulaire et la Banque sont régis par le droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les titulaires domiciliés à l'étranger, ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano, Suisse, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La Banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.**

Les présentes CG sont disponibles sur cornercard.ch/1/cg

Édition 01.2020